

Centrale du Ricantu : EDF PEI et l'État précisent le projet

Le début des travaux est prévu pour 2023 avec une mise en fonction globale de la structure en 2026. Si les porteurs du projet assurent que le gaz naturel alimentera bien la centrale, son acheminement pose toujours problème. La biomasse sera utilisée en secours, pour l'heure

Une nouvelle étape dans la longue route qui mène à la construction de la nouvelle centrale électrique du Ricantu. Hier après-midi à l'hôtel Campo dell'Orto, le projet a été précisé par Frédéric Maillard, président d'EDF Production électrique insulaire (PEI), filiale d'EDF en charge de la construction ; Sophie Mourlon, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique et solidaire et Cédric Dupuis, directeur technique d'EDF PEI en charge du pilotage. Depuis lundi et jusqu'au 24 avril, des réunions de concertation sur internet sont organisées afin d'impliquer le public dans la phase d'élaboration pour avoir une incidence sur l'environnement (lire encadré).

De longs débats et pas mal d'incertitudes n'ont cessé de pla-

ner sur la construction de cette nouvelle centrale depuis que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la Corse en 2015 a prévu le remplacement du Vazu. Dix-huit mois plus tard, EDF PEI a travaillé afin de proposer le projet présenté hier, dont de nombreux détails étaient d'ores et déjà connus.

Les offres des industriels gaziers « ne sont pas satisfaisantes »

Enfin, l'hippodrome de Vignetta et l'actuel site des cheminées rouges et blanches sera érigé la nouvelle centrale. « Elle fournira 100 mégawatts (MW) de la façon suivante, développe Frédéric Maillard, son directeur principal de 110 MW, une turbine à combustion capable de produire 20 MW et

une unité de stockage de 30 MW. Notre mission est de construire cette unité avec un combustible plus respectueux de l'environnement. Au-delà du redimensionnement de la centrale (lire ci-dessus), c'est bien la question de ce fameux combustible qui ne semble pas être tranchée clairement.

Frédéric Maillard se remémore derrière le cadre des charges de sa mission et l'historique chaotique du dossier. Car vu le papier, les choses paraissent simples, EDF PEI, dans le respect de la PPE, a bien signé pour construire une centrale alimentée en gaz naturel. Après l'option gaz naturel venant d'Italie qui s'éteint, il s'agit d'implémenter une infrastructure gazière, confiée en 2019 par le ministre de l'Écologie de l'époque François de Rugy « votée par

l'Assemblée de Corse et confirmée par l'État », rappelle le président d'EDF PEI.

Pour la construire et assurer l'alimentation en gaz de la future centrale, l'État a lancé une procédure de sélection d'un opérateur en février 2020. « Les offres étaient attendues en juillet », de la même année « mais elles ont été déclinées à cause du Covid. Les premières sont finalement arrivées en octobre dernier », explique Frédéric Maillard. Des offres qui, selon Sophie Mourlon, « ne sont pas satisfaisantes ». Actuellement, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ces derniers sont immenses.



Le projet a été présenté par Frédéric Maillard (au centre), président d'EDF PEI ; Sophie Mourlon, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique et solidaire et Cédric Dupuis, directeur technique d'EDF PEI.

« Le coût n'est pas un problème »

Deux scénarios demeurent pour l'alimentation en gaz : un terminal maritime terrestre, modèle répété des usines que l'on peut voir à proximité des ports continentaux avec leurs cuves et tuyaux ; ou bien un terminal flottant avec un stockage terrestre. « C'est une condition industrielle de proposer des solutions », a affirmé la directrice de l'énergie. Reste qu'elles sont très coûteuses avec des impacts non négligeables sur l'environnement. Un terminal flottant dégarant le Ricantu, une structure terrestre nécessiterait une forte emprise forestière et un risque Seso qui la ville s'est déclinée à réduire au minimum. Des contraintes

mais l'Etat qui font progresser l'option de la biomasse liquide, comme nous le relations dans notre édition du 24 novembre dernier. Elle alimentera bien la future centrale du Ricantu mais en tant que combustible de secours, aux côtés du fioul léger. On imagine que l'investissement n'est pas des options gazières fait réfléchir. Pas tant que cela, selon Sophie Mourlon. « Le coût n'est pas un problème, il sera couvert par la CRE (Commission de régulation de l'énergie, ndr), comme nous l'avons avancé », a réaffirmé la directrice de l'énergie.

Dans son livre de présentation de l'usine du Ricantu, EDF PEI ne fait pas d'élégie sur la biomasse : « de plus en plus utilisé dans le monde », « une bi-

carbone neutre », « principale source d'énergie renouvelable en France représentant plus de 35 % de la production d'énergie finale, contribuant significativement au recul de la consommation d'énergies fossiles ».

Enfin, Cédric Dupuis a eu le dernier mot concernant le calendrier des travaux qui accuse déjà trois ans de retard. La concertation publique devra se poursuivre jusqu'en août, avant le lancement des demandes d'autorisation environnementales. La véritable enquête publique se déroulera en 2022 avant un début des travaux prévu pour 2023. « La mise en route interviendra fin 2025 », souligne le directeur technique EDF PEI, avant une fonction globale

LE CHIFFRE

88

L'alimentation en gaz naturel permettrait une baisse de 88 % des oxydes d'azote rejetés actuellement par le Vazu.

La voix du public

Une concertation est or-

ganisée jusqu'au samedi 24 avril à laquelle est convié le public le plus large possible. « Chacun doit s'exprimer de cette façon, donner son avis, c'est crucial », souligne Bernard Henri-Lorenz, grand témoin de cette concertation. En raison de la situation sanitaire, elle s'effectuera par téléphone (04 95 29 73 30) et les résolutions seront retransmises sur internet avec inscription obligatoire sur le site www.corsadialogue.com, rubrique « la concertation ».

GHI. P.

de la centrale pour fin 2026. L'Assemblée de Corse a validé la biomasse liquide.

GHI. P.

QUESTIONS À...

Frédéric Maillard Président d'EDF PEI, chargé de construire la nouvelle centrale

« Pas de biomasse au démarrage pour le Ricantu »

La biomasse alimentera la nouvelle centrale de Lartot en Guyane, dont les travaux ont débuté il y a quelques semaines. Pourquoi n'est-ce pas le cas pour la centrale du Vazu ? Notre mission en tant que porteur de projet d'EDF PEI est de répondre à la commande qui est passée à travers la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Corse. Cette programmation demande la construction d'une centrale qui fonctionne au gaz naturel. Nous répondons à cette demande afin de construire une centrale alimentée en gaz naturel en tant que combustible principal.

Le jour où l'infrastructure sera en fonctionnement, il y aura probablement des périodes de maintenance et il faudra un combustible de secours, en complément du gaz. La PPE demande que le combustible de secours soit du fioul léger avec, depuis la validation de la PPE en 2015, la biomasse liquide. Nous souhaitons mettre cette dernière solution en avant en tant que combustible de secours. Mais la centrale fonction-

nera au gaz naturel, en combustible principal.

Vous avez déjà assuré que le choix de la biomasse pour la centrale gazonne « renforce le projet de convertir la biomasse liquide les trois centrales inscrites dans le projet EDF PEI 2025 ». La future centrale du Ricantu fait-elle partie de ces trois projets ? Encore une fois, nous répondons aux demandes inscrites dans la PPE. Pour la Corse, c'est une centrale qui fonctionne au gaz naturel qui doit être construite et nous nous inscrivons dans cette démarche. Concernant nos autres centrales, notamment celle de Lartot, il y a une évolution qui est prévue par la PPE du territoire gazonne pour démarquer la centrale à la biomasse liquide. Ce n'est pas le cas aujourd'hui pour la Corse.

La centrale du Vazu fournira 250 mégawatts, la nouvelle centrale en fournira 100. Comment peut-on expliquer la baisse du nombre de mégawatts produits ? Des solutions énergétiques, notamment durables, ont-elles prévues pour compenser ?

Cette révision du besoin en mégawatts est liée à plusieurs facteurs. D'abord à travers l'augmentation de l'intensité de consommation de la Corse-Sardaigne, nommée Saco : Sardinia-Corse-Sardaigne, adly, d'une plus forte ambition en termes d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie en Corse. Et donc ce besoin est passé de 250 à 180 MW, soit en 2020. Pour répondre, trois composantes seront mises en place : une centrale motor de 110 MW, une turbine en contribution de 20 MW et enfin des moyens de stockage complémentaires pour 30 MW.

Cela suffira-t-il ? Pourriez-vous assurer qu'il n'y aura pas de problèmes en termes d'alimentation de l'électricité en attendant la montée en puissance des énergies renouvelables que l'on ne voit toujours pas venir ? La question de la sécurité en alimentation de la Corse n'appartient pas à EDF PEI. Elle appartient au gestionnaire du système électrique insulaire (il s'agit d'EDF SEI). Créé en 2004, le filaire d'EDF Solutions énergétiques insulaires

doit aider les zones déconnectées du réseau à devenir autonomes en énergie d'ici à 2020, ndr). La nouvelle centrale va fonctionner en tant que combustible d'alimentation électrique du bassin gazonne et dans sa globalité l'équilibre corse. Nous, EDF PEI, nous sommes également une filiale d'EDF et nous ne venons pas de rôle dans la gestion du système électrique de la Corse.

Pourriez-vous préciser comment fonctionnera cette turbine à combustion de 20 MW, qui sera installée sur le site actuel de la centrale du Vazu ? Pourquoi existe-t-elle ? Les turbines à combustion sont des moyens de production de pointe, c'est-à-dire pour passer des heures de consommation à certains moments de l'année. Elles sont compatibles à des moteurs d'avion sur lesquelles on vient coupler un alternateur pour produire de l'électricité.

Le fait de partager ainsi la production d'électricité avec une centrale motor,

une turbine et du stockage pour un total de 160 MW, est-ce une façon d'anticiper la montée en puissance espérée des énergies renouvelables, afin de ne garder, au final, que la centrale motor de 110 MW ?

Effectivement, on ne se servira plus de la turbine puisqu'elle n'intervient qu'en cas de pointe.

On voit sur le stockage ? Il ne sera pas forcément construit par EDF et ne fait pas partie pour l'heure du projet qui concerne la centrale en la turbine à combustion. On peut penser à un stockage sous forme hydraulique, avec une station de turbogène qui permet de stocker l'énergie sous forme d'eau ou bien des batteries afin de stocker l'énergie pendant la journée et la restituer la nuit lorsqu'il n'y a pas de soleil.

PROPOS RECUEILLIS PAR GHI. P.



FRÉDÉRIC MAILLARD